

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Partenariat pour l'Emploi
122.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY****OBJET : Partenariat 2020 avec la Chambre de commerce et d'industrie Aix Marseille
Provence.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'économie et l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

En complément de sa politique d'investissements pour rendre le territoire plus compétitif (mobilité, numérique, logement, grands projets,...), le Département a ouvert un champ d'expérimentation et d'innovation dans le domaine de l'emploi, fondé sur une mobilisation exceptionnelle des acteurs économiques.

L'objectif est à la fois de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, notamment les bénéficiaires du RSA et les jeunes, et de sensibiliser les entreprises aux pratiques inclusives en matière d'emploi.

C'est dans ce cadre que le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la Chambre de commerce et d'industrie Aix-Marseille Provence (CCIAMP) signent une convention de partenariat assise sur un programme d'actions auxquelles le Département participe financièrement.

Pour 2020, ce programme comporte cinq actions, selon le détail suivant :

- 1- Portraits économiques & localisation des entreprises (en lien avec la politique d'insertion et le Bus de l'emploi) - Phase 2 - Réalisation de documents (format Powerpoint) décrivant l'économie du département et de ses cinq bassins d'emploi, accompagnés d'une cartographie des entreprises locales. Le tout servant de support à une présentation dans le bus de l'emploi.
- 2- "Tandem - Hub du mentorat" - Phase de déploiement du dispositif en vue de l'inscrire dans une démarche de progression et de montée en puissance : renforcer et développer la communauté des mentors, promouvoir le dispositif, au travers notamment de témoignages et des parcours réussis, ouvrir le partenariat vers l'écosystème de l'entrepreneuriat.
- 3- « CI'Hub Bouches-du-Rhône, une chance, les entreprises s'engagent » cet outil est la déclinaison départementale de l'instruction nationale « Plan 10 000 entreprises », visant à mobiliser ces dernières sur une démarche inclusive en matière d'emploi. La CCI Aix Marseille Provence a été mandatée par la DIRECCTE afin d'assurer l'animation de ce CI'Hub. Cela s'inscrit en connexion avec les travaux menés dans le « Groupe expert emploi » et les « 7 solutions pour l'emploi », notamment dans l'évolution des problématiques auxquelles les entreprises seront confrontées dans le contexte économique

après Covid-19. Deux actions sont prévues : une réunion territoriale sous forme de séminaire (ou de "webinaire") et la mise en place d'une plateforme collaborative (réseau social/média).

- 4- « Métropolitain Business Act – Le Club Acheteur ». Le Métropolitain Business Act est une solution portée par la Chambre de commerce et d'industrie Aix-Marseille Provence depuis 2017 pour favoriser les achats responsables et les relations d'affaires entre entreprises du territoire métropolitain. Dans ce cadre, et à la demande conjointe des acheteurs privés et publics de la communauté, un "Club Acheteurs" a vu le jour. Celui-ci se réunit tous les trimestres dans le but d'échanger des bonnes pratiques pour favoriser une démarche responsable et performante dans la gestion de leurs achats et d'identifier des leviers pour en faciliter la visibilité et l'accès auprès des entreprises du territoire. Les thématiques et les réflexions développées par le Département dans son action en faveur de l'emploi seront présentées lors de sessions du "Club Acheteurs".

- 5- Etude des retombées socio-économiques des sports de pleine nature sur deux espaces naturels départementaux. L'objectif est de modéliser les impacts économiques directs et indirects associés à ces activités sportives de pleine nature sur deux espaces naturels départementaux et les retombées sociales de ses activités en apportant une analyse qualitative complémentaire. Rédaction d'un rapport « Retombées socio-économiques des activités de pleine nature ». Le choix des espaces se fera en collaboration entre la CCIAMP et le Département.

Le coût global de ces actions est de 273 600 € Le montant global de la participation départementale est de 150 000 €

La convention précisant les modalités de ce soutien est jointe en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL